



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION AVEC LE CENTRE DES  
MONUMENTS NATIONAUX POUR LES CLASSES  
CHATEAU DE VINCENNES 2021**

**DÉCISION N° DM-21-193  
EN DATE DU 01 JUIN 2021**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame Le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°A-20-487 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 4<sup>ème</sup> maire-adjoint ;

**CONSIDERANT** la proposition du service pédagogique du Centre des Monuments Nationaux pour l'organisation d'ateliers pédagogiques pour les élèves des écoles de Vincennes, dans le cadre des « classes Château de Vincennes » (5 classes) ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec le Centre des Monuments Nationaux, sis 62 rue Saint-Antoine – 75186 Paris cedex 04, la convention relative à l'organisation des « classes Château de Vincennes », pour l'année 2020/2021, pour le montant de 520 € TTC par classe, soit pour 5 classes 2 600 € (DEUX MILLE SIX CENTS EUROS)

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitres et articles correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de l'enfance, du  
développement économique et de l'emploi,

**Signé**

**Odile SÉGURET**